



RÈGLEMENT INTÉRIEUR BROCANTE

Le dossier d'inscription est à remplir sur le site helloasso.com

Aucune inscription ne sera validée sans réception du paiement. Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la brocante.

Une confirmation d'inscription vous sera transmise par mail avant la manifestation.

L'inscription est de 2 mètres linéaires minimum dont le tarif est fixé à 14 euros.

Chaque mètre linéaire supplémentaire est facturé 7 euros, un mètre linéaire **supplémentaire** est offert par enfant scolarisé à Coupvray (Groupe scolaire Francis et Odette Teisseyre ou Groupe scolaire Jean-Louis Etienne).

Aucun véhicule ne devra rester sur les emplacements. Pour tous autres renseignements vous pouvez nous contacter par mail (apeepecouvray@gmail.com) ou par téléphone au 01.85.49.22.28.

La brocante se déroulera au château de Coupvray le dimanche 7 juin 2026

Pour les **réservations en groupe**, déposer une seule inscription au nom d'un seul réservant en indiquant le mètre total, au réservant de partager cet espace le jour de la brocante. **Attention deux véhicules MAXIMUM seront autorisés par inscription.**

Documents obligatoires nécessaires à l'inscription :

- Formulaire d'inscription en ligne
- Acceptation du règlement intérieur
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, ou permis de conduire)
- Le paiement intégral de l'inscription

L'inscription doit nous parvenir au plus tard le lundi 1er juin 2026

1. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
2. Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants
3. Ventes à la sauvette et produits alimentaires interdits dans le périmètre de la brocante. Tous contrevenants seront signalés aux services de police
4. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard du stand et des biens exposés
5. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas de non-participation des exposants, d'interruption de la manifestation devant être effectuée par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit
6. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance
7. Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.
8. Profondeur des emplacements 2 m maximum
9. L'accès pour les exposants au site se fera entre 5h00 et 7h30 puis après 17h00
10. Les exposants devront avoir quitté le site au plus tard à 19h00
11. Les placements ne se feront pas selon l'ordre d'arrivée. Ils seront définis par les organisateurs de l'événement et communiqués à votre arrivée. Inutile d'arriver avant 05h00 **et de stationner sur la voie publique avant 05H00**



12. Horaires d'ouverture au public de la brocante de 8h à 17h00 (aucune circulation de véhicules ne sera autorisée durant ces horaires)
13. Sens de circulation à respecter (accueil du matin à l'entrée principale du château pour garer les véhicules sur les parkings du château après avoir déchargé sur le stand) **PAS DE VÉHICULE SUR LA BROCANTE entre 8h00 et 17h00**
14. Tonnelles tolérées (2m de profondeur maximum)
15. Le réservant de l'emplacement devra avoir sa pièce d'identité le jour de la brocante
16. La liste des inscriptions sera transmise à la police nationale et municipale, qui se réserve le droit d'interdire la vente de certaines marchandises en fonction de leur nature et de leur description. L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable de ces décisions.
17. A la fin de la brocante, **AUCUN DÉCHET NE DEVRA RESTER SUR L'EMPLACEMENT. Une benne sera à disposition**

En cas d'annulation de la brocante par l'organisateur pour force majeure, je souhaite faire don du montant de mon inscription à l'APEEP de Coupvray pour financer des initiatives pour les enfants de la ville.

Sinon contacter l'association pour demander le remboursement dans les 15 jours suivants la notification de l'annulation.

**TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ENTRAÎNERA L'EXCLUSION
DU RÉSERVANT SANS REMBOURSEMENT**

.....

L'APEEP décline toute responsabilité concernant les dons effectués via la plateforme HelloAsso

lors de l'inscription à la brocante.

.....

En cochant la case j'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur.